

REUNION DU 14 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 14 avril, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sur convocation en date du 8 avril deux mille quinze et sous la présidence de Monsieur Vincent LACOSTE, Maire.

Présents : Messieurs Vincent LACOSTE, Philippe POMPOUGNAC, Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE, Jean-Claude VIBIEN, Antonio DE JESUS PEDRO, Horacio FERREIRA. Mesdames Sylvie JALLET, Josiane BONNET, Corinne FERREIRA, Mélanie GUY, Mélanie MAURIANGE.

Excusés : Mme Brigitte SABADIN qui a donné procuration à Mme Sylvie JALLET.
Mme Caroline NEUVECELLE qui a donné procuration à Mme Mélanie MAURIANGE.
M. Philippe MILLAC qui a donné procuration à Mme Mélanie GUY.

Absent : M. Jean-François ROUMANIE.

Secrétaire : M. Horacio FERREIRA.

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2015 ; Vote des taux des taxes directes locales; Subventions aux associations ; Projets d'investissements ; Vote du budget primitif principal 2015 ; Vote du budget assainissement 2015 ; Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2015 (44-2015).

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des observations au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} avril dernier.

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2015 n'appelant aucune observation, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de l'approuver.

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES (45-2014).

M. le Maire propose de maintenir, pour 2015, les taux des taxes locales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les taux des taxes directes locales communales 2015 comme suit :

- * taxe d'habitation : 11,72 %.
- * taxe foncière bâti 18,24 %.
- * taxe foncière non bâti : 81,31 %.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (46 -2015).

M. le Maire, après avoir pris connaissance des projets d'action des associations, propose d'attribuer les subventions suivantes :

- **APE / Les Petits Ladouzois** dont l'objet est l'organisation de sorties et manifestations au bénéfice des élèves. Le montant de la subvention s'élève à 800 €.
- **Les Country girls** dont l'objet est de proposer des cours de danse country et d'organiser des manifestations dansantes et festives. Le montant de la subvention s'élève à 600 €.
- **Céclic** dont l'objet est l'initiation à l'informatique et à l'art plastique. Le montant de la subvention s'élève à 500 €.

- **Comité des fêtes** dont l'objet est d'organiser des manifestations festives. Le montant de la subvention s'élève à 800 €. Il est précisé que la commune prend en charge le feu d'artifice.
- **Club Football** dont l'objet est de promouvoir la pratique sportive du football. Le montant de la subvention s'élève à 1 500 €.
- **Fils de couleurs** dont l'objet est de proposer des activités de broderie traditionnelle et de tricot et de réaliser des d'ouvrages et des échanges d'idées. Le montant de la subvention s'élève à 100 €.
- **Les amis de la félibrée** dont l'objet est d'organiser la félibrée à La Douze en juillet 2015. Le montant de la subvention s'élève à 150 €.
- **Histoire et patrimoine** dont l'objet est de promouvoir la culture du patrimoine de LA DOUZE par la connaissance du patrimoine, sa préservation et sa protection. Le montant de la subvention s'élève à 100 €.
- **Club de pétanque** dont l'objet est de promouvoir la pratique de la pétanque. Le montant de la subvention s'élève à 100 €.
- **En avant la marche** dont l'objet est d'organiser des randonnées pédestres. Le montant de la subvention s'élève à 100 €.
- **Club des retraités** dont l'objet est d'organiser des activités, sorties culturelles ou festives, voyages, repas dansant et rencontres amicales bimensuelles dans les locaux du club. Le montant de la subvention s'élève à 150 €.
- **La fondation du Patrimoine** dont l'objet est la préservation du patrimoine. Le montant de la subvention s'élève à 60 €.
- **Anciens combattants 1939-45 et CATM**, dont l'objet est de contribuer au devoir de mémoire des anciens combattants. Le montant de la subvention s'élève à 50 € pour chacune des associations.
- **Fanfare de ROUFFIGNAC** dont l'objet est l'apprentissage de la musique et l'animation musicale des manifestations et cérémonies locales. Le montant de la subvention s'élève à 200 €.
- **Foyer socio-éducatif** de Vergt dont l'objet est de proposer des activités éducatives aux élèves du collège de Vergt. Le montant de la subvention s'élève à 70 €. **Collège de Vergt**, afin d'aider à financer un voyage linguistique. Le montant de la subvention s'élève à 120 €.
- **Association des Paralysés de France** dont l'objet est d'apporter un soutien et une aide personnalisée aux personnes handicapées et leurs familles. Le montant de la subvention s'élève à 50 €.
- **Lutte contre le cancer** dont l'objet est d'aider les victimes du cancer et de soutenir la recherche. Le montant de la subvention s'élève à 100 €.
- **Le Secours Populaire** dont l'objet est d'apporter un soutien et une aide aux plus démunis. Le montant de la subvention s'élève à 50 €.
- **Alcool Assistance** dont l'objet est d'apporter une aide aux personnes dépendantes de l'alcool. Le montant de la subvention s'élève à 50 €.
- **Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation** dont l'objet est de lutter contre la discrimination, le racisme et la falsification de l'histoire. Le montant de la subvention s'élève à 100 €.
- **Comités communaux des feux de forêts** dont l'objet est d'apporter une aide aux services de secours lors des interventions de lutte contre les incendies en forêts. Le montant de la subvention s'élève à 160 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer les subventions ci-dessus.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2015 (47 -2015).

M. le Maire présente le budget principal 2015.

En section d'investissement :

Conformément aux réunions de la commission finances, le 7 avril dernier, et de l'ensemble des élus, le 8 avril dernier, M. le Maire indique que les travaux et acquisitions proposés et inscrits en section d'investissement du budget sont : la réparation de la toiture du bâtiment mairie et, essentiellement, des travaux et acquisitions votés par lors de précédents conseils municipaux.

- le montant total des dépenses est de 311 595 € dont 43 700 € de travaux sur les bâtiments, 15 600 € d'acquisitions, 150 202 € de remboursement d'emprunts (dont 90 542 € pour le prêt relais FCTVA) et 72 885 € de résultat reporté.
- le montant total des recettes est de 311 595 €, dont 54 700 € de virement de la section de fonctionnement, 71 720 € de subventions et fonds de concours, 71 438 € d'amortissements et 88 730 € de FCTVA.

Sur proposition de membres de la commission finances, M. le Maire précise que la procédure d'élaboration du PLU, pour un montant de 30 000 € environ sur deux exercices budgétaires, fera l'objet d'une délibération modificative du budget au cours du second semestre 2015.

En section de fonctionnement :

- le montant total des dépenses est de 959 892 €, dont 183 405 € de charges à caractère général, 506 570 € de charges de personnel, 106 921 € autres charges de gestion courante, 27 300 € de charges financières et 54 700 € de virement à la section d'investissement.
- Le montant total des recettes est de 951 257 € auquel s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté de 8 635 €. Ces recettes proviennent essentiellement des impôts et taxes : 525 615 €, des dotations et participations : 250 561 €, des produits de services et ventes : 118 500 € .

Les membres du conseil municipal procèdent au vote du budget primitif principal 2015, au scrutin secret.

Votes pour : 4

Votes contre : 8

Abstentions : 2

Le budget primitif principal 2015 n'est pas adopté.

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 (48-2015).

M. le Maire présente le budget assainissement 2015 :

En section de fonctionnement :

- le montant total des dépenses est de 41 742 € dont 5 521 € de charges financières, 14 590 € d'amortissements et 21 000 € de virement à la section d'investissement.
- le montant total des recettes est de 26 744 € auquel s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté de 14 998,67 €. Les recettes proviennent essentiellement des redevances et taxes de raccordement pour un montant de 17 000 €.

En section d'investissement :

- le montant total des dépenses est de 39 957 € dont 20 900 € de charges financières, et 7 946 € de travaux et provisionnement.
- le montant total des recettes est de 39 957 €, dont 4 367 € de reprise de résultats et 14 590 € d'amortissements.

Le conseil municipal procède au vote du budget assainissement 2015.

Votes pour : Messieurs Vincent LACOSTE, Philippe POMPOUGNAC, Thierry DE REGNAULD DE LA SOUDIERE, Jean-Claude VIBIEN, Antonio DE JESUS PEDRO, Horacio FERREIRA. Mesdames Sylvie JALLET, Josiane BONNET, Corinne FERREIRA, Mélanie MAURIANGE, Brigitte SABADIN et Caroline NEUVECELLE.

Abstentions : Mme Mélanie GUY et M. Philippe MILLAC

Le budget assainissement 2015 est adopté.

QUESTIONS DIVERSES / INTERVENTION DES ELUS.

M. POMPOUGNAC interroge M. le Maire sur la demande de remboursement, par M. Vincent LECLERC, d'une consommation d'eau par la commune pour le nettoyage d'une partie du bourg.

M. le Maire indique qu'il a été demandé à M. LECLERC de présenter la facture correspondante. La commune remboursera alors la consommation estimée pour les travaux de nettoyage.

En réponse à une interrogation du conseil municipal, M. le Maire indique que l'élaboration du PAVE n'engage pas la commune à réaliser les travaux préconisés. Aucune obligation et aucun délai ne sont imposés, hormis l'obligation de respecter les prescriptions de ce plan dans le cas où la commune engagerait des travaux concernant les espaces publics.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30 heures.